

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**Avis n °150 Tome VIII (2018-2019) de M. Michel FORISSIER,  
rapporteur pour avis sur les crédits de la mission « Travail et emploi »  
et du compte d'affectation spéciale « financement national du développement  
et de la modernisation de l'apprentissage »**

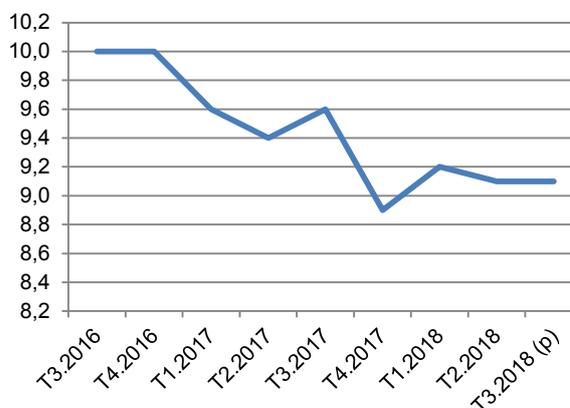
#### *Une situation de l'emploi qui demeure fragile*

Au troisième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail s'élevait à 9,1 %, comme au trimestre précédent. Cette stabilité correspond à une progression du nombre de chômeurs (+ 22 000). Sur un an, le taux de chômage a baissé de 0,5 point, soit 133 000 personnes.

La baisse du taux de chômage, amorcée à la fin du quinquennat précédent, se poursuit donc sur un rythme lent et la cible fixée par le Gouvernement, de 7,5 % à la fin du quinquennat, demeure ambitieuse.

Le nombre de demandeurs d'emploi recensés par Pôle emploi s'élevait à un peu plus de 3,5 millions de personnes, soit une hausse de 20 900 depuis le début de l'année mais une baisse de 42 700 sur un an.

Taux de chômage en France  
(hors Mayotte)



Source : Insee

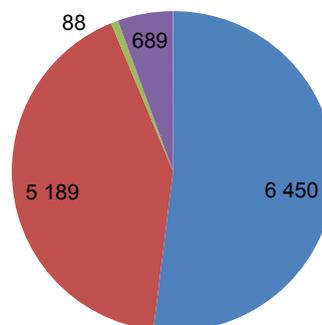
#### *Une forte baisse des crédits de la mission, qui résulte en partie d'effets de périmètre*

En 2019, les crédits de la mission s'élèveraient à 13,38 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 12,42 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), soit une baisse de 0,5 million d'euros en AE et 3 milliards d'euros en CP.

Cette baisse s'explique en partie par une mesure de périmètre. En effet, l'augmentation des allègements généraux, compensés à la sécurité sociale par affectation de recettes fiscales, entraîne la suppression de dispositifs spécifiques compensés par des crédits budgétaires.

À périmètre constant, les crédits de la mission baisseraient de 2 milliards d'euros, soit près de 20 % des crédits. Cette mission se compose de trois programmes d'importance inégale :

Répartition par programme des crédits de paiement  
de la mission travail et emploi  
(en millions d'euros)

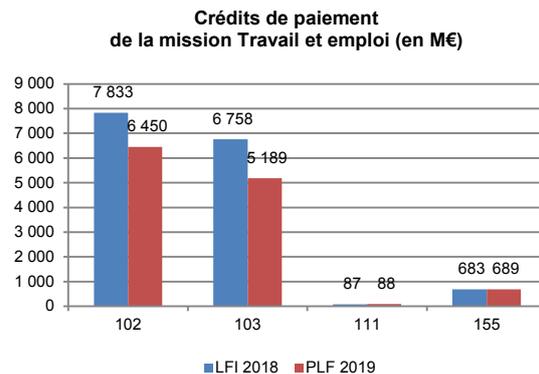


- 102 Accès et retour à l'emploi
- 103 Accompagnement des mutations économiques et développement
- 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- 155 Conception, gestion et évaluation

Source : Projet annuel de performance

La baisse des crédits de paiement porterait principalement sur les programmes 102 (-1,4 milliard d'euros) et 103 (-1,6 milliard d'euros), les crédits des programmes 111 et 155 étant en légère hausse (+1,6 million d'euros et +6 millions d'euros respectivement).

Par ailleurs, un fonds de concours de 1,5 milliard d'euros est inscrit au titre du programme 103.



### **Des économies liées à l'extinction de mesures précédemment supprimées marginalement mobilisées pour le financement de dispositifs nouveaux**

La baisse des crédits de la mission résulte en partie de l'extinction de dispositifs supprimés au cours des années précédentes, notamment l'aide à l'embauche à destination des petites et moyennes entreprises, les dispositifs de pré-retraite, les emplois d'avenir ou encore les contrats de génération.

La suppression de ces dispositifs, dont l'inefficacité a été démontrée, permet de dégager des marges de manœuvre budgétaires importantes qui ne sont que très marginalement mobilisées, notamment pour financer la nouvelle expérimentation des emplois francs, expérimentation qui a déjà

échoué en 2013-2014 et qui peine à démontrer sa pertinence.

La politique de recentrage du recours aux contrats aidés sur les publics les plus éloignés de l'emploi, amorcée en 2018, se poursuivra en 2019, le plafond de prescription étant fixé au niveau national à 100 000 contrats. La réduction du recours aux contrats aidés est en partie compensée par une augmentation des crédits dédiés aux aides au poste dans les structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, une augmentation des crédits destinés aux entreprises adaptées doit être notée.

### **Un plan d'investissement dans les compétences en trompe l'œil**

L'année 2019 marquera la première année pleine de mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Selon les annonces du Gouvernement, ce plan se traduira par 3 milliards d'euros en AE et 2,5 milliards d'euros en CP en faveur de la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi.

L'ampleur de cet effort doit toutefois être relativisée. En effet, une partie importante des crédits présentés comme relevant du

PIC finance des dispositifs pérennes créés sous le quinquennat précédent, comme la garantie jeune. Le PIC est en outre gonflé, quelque peu artificiellement, par des mesures de transferts. Enfin, le fonds de concours de 1,5 milliard d'euros qui doit être apporté par la future agence France compétences correspond en fait aux nouvelles modalités de répartition de la contribution des entreprises au financement de la formation professionnelle.



Commission des affaires sociales  
<http://www.senat.fr/commission/soc/index.html>  
 téléphone : 01.42.34.20.84  
[secrétaires.affaires-sociales@senat.fr](mailto:secrétaires.affaires-sociales@senat.fr)



**Michel FORISSIER**  
 Rapporteur pour avis  
 Sénateur  
 (Les Républicains)  
 du Rhône



Le présent document et le rapport complet n° 150 Tome VIII sont disponibles sur internet :  
<http://www.senat.fr/rap/a18-150-8/a18-150-8.html>